

D221608

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE

A LA MAISON DE LA CULTURE DE RENNES

(26 octobre 1981)

Au terme de cette journée, je suis particulièrement heureux, ici à Rennes, de saluer tous ceux qui sont, à bien des titres, les mandataires de l'espérance bretonne.

Parlementaires, élus régionaux, départementaux et locaux, représentants des syndicats, des professions, des associations, des milieux culturels. des administrations et des grands services publics, de vous, de votre coopération, de vos initiatives, de votre courage et de votre volonté dépend, au premier chef, l'avenir de la Bretagne.

J'ai pu, tout au long de cette journée, vérifier à quel point la Bretagne était à la fois inquiète et décidée. Inquiète pour l'emploi et décidée à la relance. Et vous permettrez à un chef du gouvernement, parfaitement conscient de vos problèmes et de vos attentes, de vous dire à quel point l'esprit d'initiative et de décision qu'il a pu constater chez tous ses interlocuteurs constitue pour lui un formidable encouragement et une tranquille assurance : le gouvernement, soyez-en sûrs, relaiera au maximum les efforts des bretons.

Parce que tout ce que j'ai vu, ici et aujourd'hui, me conforte dans l'idée que nous avons choisi la bonne voie, que les français ont choisi la bonne voie : celle de la relance et de la lutte pour l'emploi, celle de la décentralisation.

La décentralisation : j'en avais parlé, il y a quelques mois, à l'hôtel de ville de Rennes, précisément, où j'effectuai mon premier voyage de Premier Ministre.

Tout était, à faire alors, Aujourd'hui le mouvement est engagé. Sans délai, sans détour, sous l'impulsion du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Gaston Deferre, une loi nouvelle met la France à l'heure de son époque.

La décentralisation, qui est un acte de confiance destiné à enraciner l'unité de la République dans la diversité française, donne enfin aux villes, aux départements, aux régions le pouvoir et les moyens de l'initiative. Cette décentralisation, je sais que les bretons plus encore que d'autres, peut-être l'attendaient et la souhaitaient. A eux désormais de jouer.

Mais, bien entendu, je le dis devant les élus de la région, je le dis devant le Préfet de région, la décentralisation ne signifie nullement que le gouvernement se désinteresse des régions, les laisse à elles-mêmes.

Personne ici ne le pense. Et personne d'ailleurs ne le souhaite.

La planification d'abord, élaborée en concertation avec les partenaires socio-professionnels et avec les régions, constituera le cadre de cohérence du développement national. Dans ce cadre, les régions, chacune pour leur part, élaboreront leur propre plan régional.

Et puis il restera un Etat central, un gouvernement en charge de l'ensemble du pays, la décentralisation signifie que l'Etat central va s'alléger, renoncer à vouloir sans y parvenir d'ailleurs, tout faire, tout savoir, Mais cela signifie aussi qu'en perdant du poids, l'Etat va retrouver du muscle, de la souplesse, de la rapidité, de l'imagination. Personne ne s'en plaindra.

Il ne s'agit pas de substituer un déséquilibre à un autre, l'impuissance à l'omniprésence.

La décentralisation c'est davantage de pouvoir pour les régions, ça n'est pas le pouvoir aux régions. Cela veut dire en particulier, qu'il n'est pas question dans les régions, dans les départements, d'émettre, d'éparpiller, d'atomiser le pouvoir de l'Etat.

Dans chaque région, dans chaque département, la décentralisation ce sera le dialogue équilibré entre des élus assurés de leur pouvoir et un représentant de l'Etat sûr de ses droits.

Libéré des tâches anachroniques de tutelle sur les collectivités locales, libéré d'un pouvoir sans objet sur des fonctionnaires et des services dépendant désormais de l'exécutif élu, le Commissaire de la République sera

dans la région, dans le département, le représentant à part entière de l'Etat, le représentant unique de tous les Ministres, le chef de toutes les administrations de l'Etat.

C'est pour tous, élus et administrations, la condition de la clarté et de l'efficacité.

Efficacité, en particulier, dans le combat, qui, dans chaque région, doit mobiliser toutes les énergies, celles des élus, comme celles des administrations, celles des entrepreneurs comme celles des syndicats : le combat pour l'emploi, le combat pour la relance.

Mon voyage d'aujourd'hui, comme ceux que je vais effectuer dans les semaines qui viennent, dans 9 autres régions de France, n'a pas d'autre signification que de manifester ma conviction que la bataille pour l'emploi, dans les mois et les années qui viennent, ne peut être gagnée que par une coopération exemplaire, à tous les niveaux, des moyens de l'Etat et des initiatives locales.

Mes rencontres d'aujourd'hui ont encore renforcer ma conviction : sans la volonté locale, la volonté de l'Etat sera insuffisante.

En matière de création ou de libération d'emplois, le gouvernement aidera toutes les initiatives locales, je m'en porte garant,. Mais c'est à vous, sur place, de les susciter et de les imaginer.

Telle est la philosophie des contrats de solidarité - emploi : c'est la garantie que la solidarité nationale viendra, en matière d'emploi, apporter un concours complet aux initiatives de solidarité locale.

A vous, dans votre usine, dans votre entreprise dans votre branche, dans votre commune, de s'engager ou de créer des emplois, A vous de trouver les emplois.

A nous d'assurer les compensations financières. Voilà le contrat.

La bataille pour l'emploi, quelles en sont les données ?

Je voudrais vous donner quelques ordres de grandeur très globaux et approximatifs qui vous permettront de bien mesurer l'ampleur de la tâche à accomplir pour inverser la tendance du chômage.

Vous connaissez le contexte démographique dans lequel s'inscrit notre action. Chaque année plus de 750. 000 jeunes sortent de l'école alors qu'il n'y a que 500. 000 cessations d'activités après 50 ans : nos ressources en main d'oeuvre augmentent d'environ 250. 000 personnes par an.

Nous voulons aller au maximum de la croissance possible : une croissance d'au moins 3 % pour 1982. Mais cette croissance ne nous permettra pas en elle-même d'aborder plus de la moitié de ce solde.

Il faut donc qu'aux effets de la croissance s'ajoutent ceux d'un nouveau partage du travail.

La réduction générale de la durée du travail à 39 heures devrait provoquer en 1982 la création d'au moins 50.000 emplois nouveaux.

Une réduction plus rapide de la durée du travail dans certaines branches où une baisse très forte de cette durée dans certaines entreprises liées à l'Etat par des contrats de solidarité, pourraient créer 50.000 emplois supplémentaires.

Les autres mesures annoncées le 15 septembre (contrats de jeunes volontaires, développement du travail à temps partiel, notamment dans le secteur public, contacts de solidarité avec les collectivités locales) pourraient offrir encore plusieurs dizaines de milliers de postes.

Au total, les effets conjugués de la politique de croissance économique et des mesures spécifiques et volontaires de partage et d'aménagement du travail devraient conduire à la création de 300.000 à 400.000 emplois nouveaux d'ici la fin de 1982 et tout le pays se mobilise.

Cette lutte pour l'emploi suppose d'abord l'accroissement du nombre des emplois et donc une relance de la croissance économique et un effort d'adaptation de notre appareil productif. Les investissements doivent repartir et, avec eux, les capacités productives de notre pays doivent s'accroître. C'est avec les entreprises puissantes et offensives que nous gagneront la lutte pour l'emploi.

L'amélioration de l'emploi implique aussi une réduction progressive et un

aménagement de la durée du travail. Nous devons atteindre 35 heures en 1985. Objectif sera poursuivi sans relâche. Il appartient aux partenaires sociaux d'en négocier les modalités. Il ne faudrait pas croire que la diminution du temps de travail est une simple répartition arithmétique des heures de travail. Vous savez qu'il n'en est rien. La baisse de la durée de travail s'accompagnera nécessairement de changements importants dans l'organisation et les conditions d'exercice de travail, souvent même elle seule permettre des transformations de notre appareil productif. Réduire la durée du travail, c'est améliorer la production en changeant la vie des travailleurs.

La croissance et la réduction négociée de la durée du travail porteront leurs effets à moyen terme. Dans l'immédiat, ces deux orientations indispensables ne sauront suffire à renverser rapidement la tendance du chômage. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de faire appel à toutes les forces du pays pour se mobiliser par un effort de solidarité sans précédent dans la lutte pour l'emploi. Dans cet esprit, le gouvernement a décidé de passer avec les entreprises de toutes natures, les établissements publics et les collectivités locales des contrats de solidarité. Par ces contrats, l'Etat aidera les employeurs (mot illisible) des réductions sensibles ou des aménagements de la durée de travail à une augmentation de leurs effectifs. Il rendra possible l'embauche de chômeurs par des départs anticipés et volontaires à la retraite. Il favorisera toutes les initiatives créatrices d'emplois.

L'outil central de cette mobilisation, l'outil central de l'indispensable conjonction de la volonté gouvernementale et des initiatives locales, c'est la mission nationale de lutte pour l'emploi.

Cette mission, placée directement auprès du Premier Ministre, est chargée de coordonner la mise en oeuvre de cette action en association étroite avec le Ministre du travail.

Jean SAINT-GEOURS a bien voulu prendre la direction de cette mission. Je l'en remercie et je m'en félicite: ancien collaborateur de Pierre MENES-FRANCE, économiste, banquier, administrateur de sociétés industrielles, il a toujours été à la fois un homme d'action et un homme de réflexion.

Jean SAINT-GEOURS EST ici aujourd'hui à mes côtés : il m'accompagnera dans toutes mes visites à travers la France. Lui-même se déplacera beaucoup à travers le pays, voyant sur place les problèmes, les hommes et les solutions.

Car c'est sur le terrain que se joue et que se gagnera la bataille de l'emploi.

La mission associe des fonctionnaires du Ministère du Travail, de l'Industrie, de l'Economie et des Finances et du Budget avec des personnalités connaissant bien le monde des entreprises et des travailleurs.

La mission sera chargée de susciter des contrats de solidarité avec les entreprises.

Il ne fait pas de doute qu'au cours de sa mission M. SAINT-GEOURS sera amené à rencontrer de nombreux problèmes qui ne relèvent pas des contrats de solidarité, il devra donc en liaison avec les Ministères concernés, alerter les administrations sur les difficultés que rencontrent certaines entreprises pour créer des emplois.

Il n'aura pas à connaître des problèmes des entreprises en difficulté.
Une cellule de travail et de contrôle prévue à cet effet sera mise en place dans les prochains jours.

La mission de lutte pour l'emploi aura pour tâche de favoriser dans tous les points du territoire la mobilisation qui commence déjà en faveur de l'emploi. Tous les dossiers et toutes les affaires ne doivent pas remonter à Paris. C'est sur place que l'administration et, en particulier, les services du travail, doivent être en mesure de répondre aux initiatives locales.

Au niveau local, ce sont les directions départementales du travail qui seront en première ligne pour instruire et négocier les contrats de solidarité. Ceux-ci seront proposés par les entreprises et par les comités locaux pour l'emploi. Ces comités locaux, dont nous avons voulu favoriser le développement doivent se créer à l'initiative des élus et des partenaires sociaux : j'ai installé ce matin, à l'Hôtel de Ville de Brest, le comité local pour l'emploi.

Il s'agit que des syndicalistes, des chefs d'entreprises, des élus et des représentants de l'administration puissent s'asseoir autour d'une table avec la volonté de créer un élan en faveur de l'emploi, de trouver ou de susciter des solutions opérationnelles aux problèmes concrets, de patronner les accords et contrats de solidarité locaux.

D222A01

Il appartiendra à ces comités d'avoir de l'imagination, de favoriser toutes les initiatives créatrices d'emplois, d'identifier les actions susceptibles de faire naître des emplois nouveaux.

Chaque fois qu'ils existeront, l'administration les informera des possibilités d'aide à la création d'emplois. Ce sont les Préfets, qui seront chargés, sur proposition des directeurs du travail, de signer les contrats de solidarité.

Au niveau local, également, les collectivités locales doivent pouvoir signer des contrats de solidarité. Des dispositions, éventuellement législatives seront prises sans délai pour le leur permettre.

Pour cette mobilisation nationale, nous n'avons pas voulu créer de structure supplémentaire. Le gouvernement souhaite que l'administration tout entière, se mobilise pour l'emploi et réponde aux initiatives des comités locaux pour l'emploi. Les hommes sont en place. Encore fallait-il qu'ils disposent des instruments répondant aux besoins des entreprises.

Je voudrais vous donner quelques précisions sur ces contrats de solidarité que j'avais annoncés le 15 septembre. Nous allons disposer grâce à eux d'un mode d'intervention nouveau qui viendra compléter les instruments traditionnels de la politique de l'emploi.

Lorqu'une entreprise décidera d'une réduction de la durée du travail revêtent une ampleur exceptionnelle - c'est-à-dire allant bien au-delà des dispositions des accords de branches - et conduisant à une durée effective qui ne devrait pas excéder 36 heures au 1er septembre 1981, elle pourra bénéficier, dans le cadre d'un contrat de solidarité, d'une exonération de charges sociales pouvant aller jusqu'à 75 et même 100 % la première année ; et 25 % ou 50 % la seconde année, pour toutes les créations nettes d'emplois résultant de cette réduction.

A titre exceptionnel, dans certains bassins d'emploi, les travailleurs qui le souhaiteront pourront partir avant 60 ans en pré-retraite avec 70 % du salaire, à condition - et c'est là une différence de taille avec les pré-retraites instituées sous le précédent gouvernement - que leur employeur s'engage à

à remplacer nombre pour nombre ces départs par des embauches de jeunes ou de chômeurs dans le cadre d'un contrat de solidarité.

Nous mettons également en oeuvre une formule de pré-retraite progressive à mi-temps au bénéfice de travailleurs âgés volontaires pour être associés à un jeune sur le même poste de travail, ou pour permettre l'embauche de jeunes ou de chômeurs.

Enfin, des dispositions sont prises pour qu'un employeur qui, tout en augmentant ses effectifs, embauchera durablement des chômeurs, puisse bénéficier temporairement du maintien du versement des allocations chômage auxquelles pouvait prétendre les intéressés.

Bien sûr, ces nouveaux outils ne supprimeront pas ceux qui existent déjà et en particulier les dispositions du Plan avenir-jeunes. Nous complétons dans un esprit nouveau les mesures déjà prises. Les contrats de solidarité constituent des aides exceptionnelles qui répondront à des efforts exceptionnels que les employeurs et les salariés auront entrepris depuis le 15 septembre.

Voilà donc quatre instruments d'intervention nouveaux. Mais autant que dans les outils utilisés, la novation introduite par les contrats de solidarité réside dans leur caractère décentralisé, négocié, adapté au terrain, aux situations locales, à chaque bassin d'emploi.

Il s'agit de donner au pays les moyens de vivre concrètement la démocratie. Il faut en finir, en effet, avec ces normes nationales paralysantes, qui entraînent un gaspillage considérable des moyens et un manque constant d'efficacité.

Il reste que dans le contexte économique actuel, la dynamique locale, aussi forte soit telle, doit pouvoir s'appuyer sur l'Etat.

On ne s'est pas fait faute, aujourd'hui, dans cette région si fière, de la spécifité et si désireuse de l'affirmer, d'interpeller le chef du gouvernement et ses ministres, pour leur rappeler que si la Bretagne était prête à beaucoup donner, elle attendait aussi beaucoup du gouvernement.

S'agissant de la capacité régionale, de la volonté régionale, je n'ai aucune

inquiétude. Ce que j'ai vu et entendu aujourd'hui a confirmé la présence et l'ardeur, dans votre région, dans toutes les professions, à tous les niveaux de la vie publique, d'hommes et de femmes compétents, volontaires, résolus à saisir à bras le corps la chance offerte par la décentralisation et le contrat pour l'emploi.

S'agissant du gouvernement, je voudrais maintenant vous apporter quelques précisions sur ce qui a été fait, sur ce qui en cours et sur ce qui est prévu pour que le développement économique s'accélère, pour que la relance économique prenne tout son sens, en Bretagne comme ailleurs.

J'ai rencontré ce matin à BREST les représentants du secteur du bâtiment et des travaux publics, particulièrement touchés puisqu'en un an, le nombre des demandeurs d'emplois dans le secteur a augmenté en Bretagne de 75 %.

Ce fut, en fait l'occasion, à partir d'une réalité, d'analyser ensemble bon nombre de problèmes qui sont ceux de toute l'économie bretonne, et à bien des égards, de l'économie française. Et donc de nous pencher sur quelques solutions prévues ou en cours.

Problèmes de la commande publique d'abord : j'ai noté qu'en Bretagne les collectivités locales maintiennent en moyenne le niveau de leurs investissements. Il est certain que la réforme des pouvoirs et des finances locales - qu'implique la décentralisation - va permettre aux communes, aux départements, à la région, de développer cette politique d'investissements, au bénéfice des usagers, des habitants... et des entreprises.

L'aménagement des ports bretons est loin d'être achevé. La croissance des activités agro-alimentaires que le gouvernement encourage, va induire un développement du trafic commercial et rendre nécessaire la mise en valeur des atouts de Brest, mais aussi des installations de Lorient et de Saint-Malo qui irriguent efficacement une large partie de la région. Sans oublier les aménagements nécessaires pour la pêche dans d'autres ports de Bretagne.

En matière de logement, j'ai rappelé que l'effort de l'Etat s'était accentué de manière importante, notamment par le biais du collectif budgétaire qui se traduit en Bretagne par 2700 logements supplémentaires bénéficiant de l'aide pour accession à la propriété.

Il est indispensable, bien entendu, que le logement non aidé redémarre lui aussi. Mais il s'agit pour cela d'obtenir une baisse des taux d'intérêts. C'est un des objectifs de notre programme de lutte contre l'inflation. Mais il n'y a pas de miracle à envisager.

J'ai rappelé l'effort considérable du Gouvernement en matière de constructions scolaires du second degré : 68 millions de francs avaient été attribués en 1981. Au budget 1982, c'est plus de 100 millions qui sont inscrits pour la Bretagne !

J'ai insisté également sur le développement des infrastructures routières et ferrovières qui, en dehors du travail que leur réalisation apporte aux entreprises du secteur des BTP, constituent une condition du développement industriel et de la croissance des échanges.

Le Gouvernement, d'ores et déjà, s'est engagé à poursuivre le plan routier breton.

Mais le gouvernement pense que la Bretagne ne doit pas être trop dépendante de la route. Il s'agit là d'un mode de communication particulièrement onéreux.

L'Etat est disposé à compenser une modération du plan routier par une participation au développement du transport ferroviaire électrifié.

Nous reprenons donc à notre compte la décision de juillet 1980, prévoyant l'électrification des deux axes ferroviaires RENNES-BREST et RENNES-QUIMPER dans les dix ans.

Dès 1985, la modernisation de ces deux lignes permettra d'y éléver la vitesse maximale des convois à 160 Km/h. Nous voulons ainsi préparer la mise en place du TGV Atlantique annoncé par le Président de la République à l'occasion de sa récente conférence de presse. Il serait en effet dommage que seules des villes comme NANTES et RENNES bénéficient de cet important progrès technique et que l'extrémité de la Bretagne, notamment BREST, St BRIEUX, LORIENT et QUIMPER soient oubliés.

D222A05

. Mais , bien sûr, nous avons évoqué un problème qui, pour les professionnels du BTP est un grave handicap ; un problème qui est, pour toute la Bretagne une grave question. Je veux parler de l'abandon de la Centrale de PLOGOFF.

La question posée ici n'est pas seulement celle des marchés de travaux publics annulés, elle est aussi celle de l'avenir énergétique de la Bretagne et - partant - de son avenir industriel.

Il est évident - et c'est justice - que les régions qui ont accepté un équipement nucléaire entendent profiter en priorité de l'énergie qu'elles produisent pour l'approvisionnement de leurs industries locales et la satisfaction de leur population.

Pour des raisons techniques, financières, il est difficile d'éloigner trop les centres de production des consommateurs.

Or, la Bretagne est déficitaire en énergie : elle ne produit que 12 % de l'énergie dont elle a besoin aujourd'hui. Et partant sa consommation d'énergie est inférieure à la moyenne nationale.

Il n'y aura pas de miracle : le développement économique, le développement industriel qu'elle souhaite, obligera la Bretagne à consommer et donc à produire davantage d'énergie.

La Bretagne a depuis longtemps une centrale nucléaire à BRENILLIS. Il est techniquement très difficile d'envisager son extension. Alors que faire ? Il faut d'urgence, étudier toutes les solutions qui permettent d'accroître l'autonomie énergétique de la Bretagne.

Une centrale nucléaire ? Mais où ?

Une centrale à charbon ? Pourquoi pas ? On pourrait l'approvisionner par voie maritime.

Une usine marémotrice ? Les énergies nouvelles ?

Tout est envisageable. Tout peut être étudié dans le cadre de la planification énergétique régionale qui va s'engager, en concertation étroite avec les élus

et les responsables économiques. Il faut faire vite. Sur ce plan, l'avenir des Bretons dépend d'abord du choix des Bretons.

. Il reste que, quelle que soit l'importance des travaux publics engagés en Bretagne par l'Etat et les collectivités locales, les entreprises de cette région, qui sont pour l'essentiel des PME, se trouvent handicapés par une relative fragilité financière.

C'est un point que j'ai eu l'occasion d'évoquer, ici même, cet après-midi, avec les représentants des milieux financiers régionaux : Trésorier Payeurs Généraux, Directeurs régionaux des grands établissement financiers, représentants des agences bancaires des principales villes de la région.

C'est pourquoi la nationalisation du secteur bancaire devra aller de pair avec la décentralisation. Il s'agit de réorienter les flux financiers en direction des PME. Il s'agit de régionaliser davantage notre appareil bancaire. En matière de financement aussi, les problèmes se traitent mieux sur le terrain. Le développement des banques régionales, la décentralisation des grandes banques nationales, l'apparition de nouvelles institutions locales de crédit, une meilleure organisation des circuits de financement au bénéfice des régions, voilà qui contribuera efficacement à encourager dans les petites et moyennes entreprises, l'innovation, le dynamisme, l'investissement et la création d'emplois.

En début d'après-midi; ici à RENNES, j'ai participé au Comité Régional de la Formation professionnelle et de l'emploi.

Car la formation est l'une des clés de l'avenir dans la solution du problème de l'emploi.

D'ici la fin de l'année, il faut, dans le cadre du Plan Avenir-Jeunes, que plus de 4 000 jeunes Bretons soient entrés en stage de préparation et de qualification à la vie professionnelle.

Les moyens budgétaires, d'ores et déjà affectés au Plan Avenir-Jeunes le permettent. La conjugaison de tous les efforts, de tous les organismes de formation de la région doit y concourir : les lycées techniques, les LEP les IUT et bien entendu les Centres de formations des chambres de commerce et des chambres de métiers.

C'est la conditions nécessaire pour préparer les jeunes Bretons à occuper les emplois qui seront créés dans leurs région, dans l'industrie agro-alimentaire, dans

les services, dans l'électronique et l'informatique, mais aussi dans les métiers de l'artisanat et les nouveaux métiers du secteur agricole.

Compte tenu de son équipement industriel, la Bretagne a vocation à accentuer cet effort de formation des hommes. Elle doit en effet miser sur les techniques de pointe comme elle a déjà su le faire avec l'industrie et les télécommunications.

Comme vous le savez, en effet, le budget du ministère de la Recherche et d de la technologie est celui qui connaît la plus forte progression, avec celui du ministère de la Culture

L'Etat apportera une participation à la création, à RENNES, d'une Maison de l'électronique.

Dans d'autres secteurs, aussi, il faut veiller à ce que tous les centres de recherches implantés dans votre région renforcent leurs liens avec les industries locales. Sur ce plan, l'expérience bretonnes est exemplaire.

C'est ainsi que le CNET dont l'extension est en cours à mis en place, à LANNION, une cellule de liaison avec l'industrie et à détaché, auprès de l'ANVAR, un ingénieur de haut niveau.

C'est ainsi que le Centre Océanographique de Bretagne travaille lui aussi en liaison étroite avec les organismes professionnels bretons en matière de ressources halieutiques et d'aqua culture, et qu'il mène ses efforts de développement technologiques de préférence avec les PMI, dont la majorité sont bretonnes.

C'est ainsi qu'au département de RENNES de l'institut nationale de la recherche informatique et automatique (INRIA), un responsable local de liaison avec l'industrie a été nommé, et qu'un plan quinquennal national, précisera le développement de l'action régionale déjà amorcée.

L'Institut national de la recherche agronomique poursuit de son côté la mise en place de la station porcine. En matière agronomique, les liens avec les professionnels sont constants. En matière agro-alimentaire, les relations de la station INRA avec l'ANVAR doivent être renforcées. Ils le seront prochainement.

Il est clair que cette irrigation permanente de l'industrie par la recherche est un atout exceptionnel pour développer en Bretagne les productions industrielles et aussi, bien entendu, agro-alimentaires.

Car je n'oublie pas que l'une des cartes maîtresses de l'avenir breton est la carte agricole.

Oh, je sais qu'elle n'est pas toujours facile à jouer. Ni pour les bretons ! ni pour les ministres ! mais je sais que dans le maintien et la création d'emplois en Bretagne l'agriculture et le secteur agro-alimentaire peuvent apporter une contribution essentielle : en Bretagne un travailleur su cinq travaille dans l'Agriculture ! on en compte seulement 1 sur 12 dans l'ensemble du pays.

C'est pourquoi j'ai tenu, tout à l'heure à ouvrir aux côtés de Mme CRESSON, Ministre de l'agriculture, la table ronde, à laquelle elle avait convié les représentants de l'agriculture bretonne.

Les Français ne perçoivent pas assez que l'agriculture bretonne peut être à la pointe de l'innovation, qu'elle peut être un fer de lance de nos exportations.

Le Gouvernement croit en la Bretagne, à sa vocation agro-alimentaire. Votre région est d'ailleurs celle qui bénéficie du plus important pourcentage d'aides de l'Etat dans ce domaine.

De même, en aidant LORIENT, à réaliser un nouvel investissement de manutention, en favorisant le stockage d'aliments pour le bétail à BREST et à LORIENT l'Etat traduit sa confiance dans l'élevage breton. Il conforte la première place qu'occupent les ports bretons dans le trafic des aliments du bétail.

Ce dynamisme sera soutenu par l'Institut supérieur des productions animales qui ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 1982. Les crédits de fonctionnement nécessaires ont été prévus au budget.

Je n'ignore pas, pour autant, les difficultés que connaissent les agriculteurs en général et l'agriculture bretonne en particulier.

La politique du Gouvernement dans le secteur agricole peut se résumer en quelques mots : sa volonté d'assurer l'expansion de l'agriculture française dans

D222A09

un cadre européen tout en garantissant un revenu aux agriculteurs les moins favorisés.

C'est ainsi que le Gouvernement s'est préoccupé du devenir des zones déshéritées, particulièrement de la Bretagne centrale. Il poursuivra et accentuera l'effort de rattrapage. Dès 1982, des contrats Etats/Régions seront financés par des crédits du FIDAR.

Ces contrats entraîneront en particulier la délégation à la région d'une enveloppe globale de crédit. Il appartiendra aux élus régionaux d'affecter ces crédits et il leur sera donc possible, s'ils le souhaitent, d'accorder une priorité à la Bretagne intérieure.

Je souhaite, en tous cas, que l'agriculture de la Bretagne continue à s'affirmer comme un exemple du développement de la productivité. Pour cela, et comme l'industrie, l'agriculture a besoin de crédits.

Les agriculteurs, en Bretagne comme ailleurs, ont accueilli avec réserve l'augmentation du taux des crédits bonifiés. Je voudrais simplement rappeler que - dans la hausse générale, et mondiale, des taux d'intérêt - les taux des prêts bonifiés à l'agriculture n'avaient pas bougé depuis 10 ans.

Le Gouvernement a donc été amené à proposer une augmentation de ces taux, tout en maintenant une différence importante par rapport à ceux du marché.

L'agriculture reste, dans ce domaine, le secteur le plus favorisé de l'économie puisque le taux le plus bonifié après celui des agriculteurs est celui versé aux artisans. Il atteint 8,5 %.

Le Gouvernement a, cependant, demandé à la Caisse nationale du Crédit agricole d'étudier les cas particuliers des jeunes agriculteurs et des régions défavorisées. Les conditions de ce rapport seront examinées au cours de la Conférence annuelle.

Je note, enfin, que le montant de l'enveloppe des prêts bonifiés a été augmenté de 350 millions de francs par le Gouvernement afin de réduire les files d'attente qui existent dans de nombreuses caisses régionales.

En Bretagne, il existe un secteur dont les problèmes - mais aussi les perspectives - sont particulièrement intéressantes. La semaine dernière, j'ai participé à une émission télévisée où j'ai dialogué - trop brièvement - avec un breton

dont les téléspectateurs n'ont peut être pas bien compris qu'il était, en fait, un des plus importants producteurs français de volaille ! je voudrais poursuivre avec vous ce dialogue. Car il posait en fait toute la question du développement de l'agro-alimentaire.

D'abord, vous savez que la hausse du prix du soja a contribué à une augmentation de 18 % de la ration des aliments des volailles.

La sur-évaluation du dollar, le désordre monétaire ont désorganisé l'économie mondiale et nous en subissons le contrecoup dans de nombreux secteurs. Pour limiter les conséquences, nous étudions des mesures qui permettraient à des fabricants de se couvrir sur les marchés à terme.

En ce qui concerne les aliments d'origine nationale, en particulier les céréales, le plan de deux ans propose de favoriser la production de viande, créatrice d'emplois, et surtout la production porcine pour laquelle notre balance commerciale est déficitaire.

Mais les problèmes des producteurs bretons de volailles (mot illisible) à des difficultés internes à l'Europe. Vous savez les obstacles que le Royaume-Unis met à nos exportations de volailles.

Le Gouvernement a immédiatement porté plainte à la Commission des Communautés européennes à BRUXELLES. Pour faire preuve de sa bonne volonté, il a adopté les mêmes mesures sanitaires que les britanniques ce qui, comme vous le savez, n'a pas été suivi d'effets. La Commission des Communautés européennes, a, de son côté, demandé des explications au Gouvernement britannique. Il sera très probablement poursuivi en Cour européenne de justice. Car, ces mesures mettent en difficulté les élevages et l'industrie bretonne particulièrement dynamique qui a su conquérir le marché.

Ces entraves à la législation communautaire ne peuvent durer et le gouvernement a décidé de prendre les mesures qui s'imposent si les britanniques ne lèvent pas leur barrière sanitaire. Les échéances européennes approchent, nous seront très fermes.

Tributaires et partenaires de l'Europe nous le sommes aussi dans d'autres domaines qui intéressent particulièrement la Bretagne.

Vous savez qu'il existe, à BRUXELLES, un fonds Européen de développement régional, le FEDER, destiné à venir en aide aux régions d'europe qui rencontrent les plus graves difficultés économiques structuelles.

Très naturellement, dans les années passées, la Bretagne avait bénéficié des concours du FEDER.

Mais, le 22 octobre dernier, la commission des Communautés Européennes a adopté un rapport qui limite les interventions sous-quota du FEDER à des zones européennes qui n'incluent pas la Bretagne, et qui propose de consacrer les crédits de la section hors-quota à des régions "affectées par des problèmes de déclin industriel ou par les effets de certaines politiques communautaires."

Les orientations retenues par cette proposition ne correspondent pas à la position française telle qu'elle ressort du Mémorandum sur la relance européenne que nous avons adressé à nos partenaires le 13 octobre dernier.

Le Mémorandum indique en particulier que la politique régionale de la Communauté devrait contribuer à la réduction des problèmes de la crise partout où ceux-ci ne manifestent. Elle devrait également permettre de réduire les écarts existants entre les régions d'un même Etat-membre aussi bien que les difficultés spécifiques des régions souffrant de sous développement structurel et chronique.

Dans le cadre des négociations qui devront conduire à l'adoption d'un nouveau règlement au 31 décembre 1981, les Autorités françaises seront donc aménées à s'opposer au projet de la Commission.

Nous avons conscience, dans le débat qui s'ouvrira, de défendre particulièrement les intérêts de la Bretagne.

Et pourtant, pour la Bretagne comme pour les autres régions françaises, je suis convaincu, tout comme le président de la république, que l'espace européen est une chance et un atout.

Lors de la réunion du Conseil Européen à Luxembourg le 29 juin 1981, le Président de la République a invité nos partenaires de la Communauté à examiner en commun l'aménagement d'un "espace social européen" faisant dans la construction européenne une plus large place aux partenaires sociaux et à la concertation dans le domaine de l'aménagement du temps de travail.

Ces propositions ont été présentés à nos partenaires dans le Memorandum du 13 octobre 1981.

Dans l'esprit du gouvernement français, la création d'espace social

européen "doit permettre de placer l'emploi au centre de la politique sociale communautaire" et donc d'assigner comme principal objectif aux instruments communautaires en particulier dans le domaine social, le soutien à la création et à l'adaptation des emplois.

Ceci demande notamment les orientations proposées aux partenaires européens dans le cadre du réexamen du Fonds Social Européen, dont le fonctionnement intéresse particulièrement les instances locales et régionales.

Vous savez que le Fonds social, instrument financier de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle de la Communauté, intervient dans les régions en difficulté, aidant notamment les activités de formation en faveur des catégories et des secteurs particulièrement touchés par le sous-emploi : jeunes, femmes, migrants, handicapés, personne quittant l'agriculture, la pêche, travailleurs du textile.

Pour favoriser la création d'emploi, le gouvernement français, demande que le soutien communautaire soit davantage orienté - d'une part vers la création et le développement des petites et moyennes entreprises qui exploitent le potentiel économique local et répondent à des besoins locaux - d'autres part vers le développement des activités nouvelles (dans le domaine des économies d'énergie par exemple).

Nous attendons également du FSE qu'il contribue plus largement à la création d'emploi d'initiative locale dans les secteurs non directement productifs des services sociaux et coopératifs, ainsi qu'aux embauches dans les divers secteurs d'activité lorsque elles sont liées à l'aménagement du temps de travail.

L'acceptation des propositions françaises, qui rejoignent d'ailleurs sur plusieurs plans celles retenues par la Commission à ce stade, concretiserait donc le soutien financier et technique de la Communauté aux initiatives locales dans le cadre d'actions d'intérêt collectif et des contrats de solidarité-emploi.

La relance européenne, nous en sommes convaincu, passe par une meilleure participation des peuples et des régions aux mécanismes-devenus si complexes et si technocratiques - de la communauté européenne.

Elle passe aussi par une meilleure utilisation des crédits européens au service de la lutte pour l'emploi et donc au bénéfice de ceux qui peuvent le mieux mener cette lutte parce qu'ils sont confrontés directement au problème : la dimension régionale, le rôle des collectivités locales, l'initiative et la coopération

D222A13

des entrepreneurs locaux, tout cela doit être mieux pris en compte au niveau européen... de la même manière que le nouveau gouvernement français le prend désormais en compte.

L'Europe, comme la France, a besoin de collectivités locales dynamiques, de régions entreprenantes, d'organisations de travailleurs puissantes et actives, d'entrepreneurs ambitieux et créatifs.

Tout cela je l'ai vu aujourd'hui en Bretagne.

Ce potentiel que vous représentez, cette volonté que vous manifestez, ces attentes qui sont les vôtres, je veux vous répéter que le Gouvernement les comprend.

Dans la bataille pour l'emploi que nous engageons tous ensemble, élus, travailleurs, entrepreneurs, administrations.

La volonté du gouvernement sera à la mesure de votre volonté.

Les engagements du gouvernement seront à la mesure de vos engagements.

SI VOUS LE VOULEZ, NOUS LE POURRONS !